

## RÈGLEMENT

### ARTICLE 1

Le concours des jardins, balcons et façades fleuries est ouvert à tous les résidents de Leers. Il est placé sous l'autorité de la commission Cadre de vie, seul juge en dernier ressort de la validité de l'attribution des prix.

### ARTICLE 2

L'inscription au concours est gratuite. Les bulletins d'inscription peuvent être retirés au bureau d'accueil de la mairie et doivent être retournés au plus tard le 15 juin, dernier délai. Une tombola sera proposée à tous les participants.

### ARTICLE 3

Le concours comporte 4 catégories :

1. Maisons avec jardin ou jardinet ne dépassant pas 25 m<sup>2</sup>; façade, terrasse, résidences Le Repos, Les Rosiers...

2. Maisons avec jardinet entre 25 et 50 m<sup>2</sup>

3. Maisons avec jardin d'une surface supérieure à 50 m<sup>2</sup>

4. Immeubles collectifs, résidences 3<sup>e</sup> âge, Les quatre vents, ÉHPAD

### ARTICLE 4

L'attribution des notes s'effectue en fonction de la qualité, de la quantité et de la diversité des plantes (3 couleurs minimum) dans l'harmonie du décor et du respect de l'environnement (composteur, récupérateur d'eau, paillage...). Fleurs artificielles proscrites

# BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner en mairie au plus tard le 15 juin 2022

Prénom et Nom .....

Adresse .....

.....

Courriel .....

Tél. 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

souhaite participer au concours des maisons fleuries 2022 dans la catégorie suivante :

- Maisons avec jardinet ne dépassant pas 25 m<sup>2</sup>; façade, terrasse, résidences Le Repos, Les Rosiers...
- Maisons avec jardinet compris entre 25 et 50 m<sup>2</sup>
- Maisons avec jardin d'une surface supérieure à 50 m<sup>2</sup>
- Immeubles collectifs, résidences 3<sup>e</sup> âge, Les quatre vents, ÉHPAD

.....

Critères écologiques : Récupérateur d'eau  Oui  Non

Composteur  Oui  Non

Paillage  Oui  Non

(Cochez la case correspondante)

**SEUL, LE FLEURISSEMENT DES FAÇADES ET DES ABORDS VISIBLES DE LA VOIE PUBLIQUE SERA PRIS EN CONSIDÉRATION**



Les prix seront remis uniquement aux personnes présentes, lors de la proclamation des résultats  
**Vendredi 7 Octobre 2022**  
à 19 h  
salle municipale du centre,  
rue Jean Jaurès

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION POUR L'INSCRIPTION AU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2022**

M. - M<sup>me</sup> .....

Demande reçue le 

--	--	--	--

 2022 - N° d'enregistrement : .....

Précisez en quelques lignes les motivations de la mise en valeur de votre décoration florale et les moyens écologiques mis en place :

.....  
.....  
.....